



ORISIS

- ERP & CRM
nouvelle génération

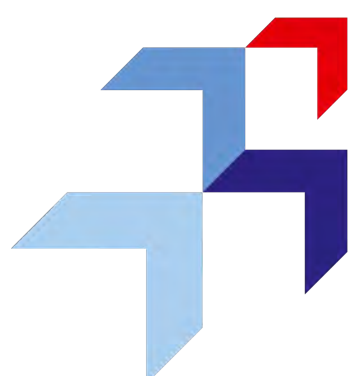
FACTURATION ÉLECTRONIQUE

ORISIS simplifie votre
mise en conformité !

partenaire _____



→ le guide
clé en main
1 juin 2026



Solution compatible

Facturation
électronique

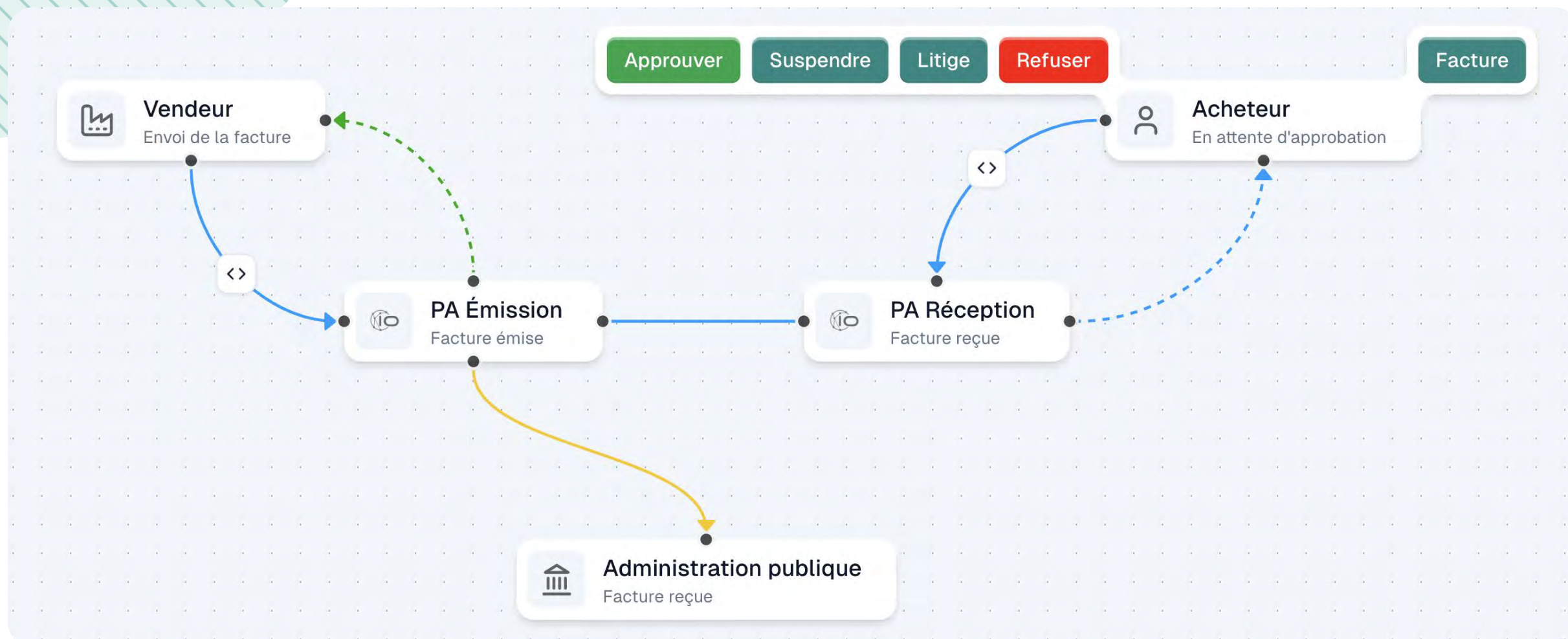


ÉMISSION DES FACTURES

Avec ORISIS, tout est déjà prévu !

Comment ça fonctionne ?

Vous continuez à créer vos devis, factures et avoirs exactement comme aujourd'hui !



Au moment de la validation, ORISIS :

- **Contrôle automatiquement** les informations obligatoires
Vérifie la présence du SIREN et numéro de TVA intracommunautaire lorsque nécessaire
- **Recherche** automatiquement l'**adresse électronique officielle du destinataire** dans l'annuaire national ;
- Génère la facture au format réglementaire Factur-X ;
- **Transmet la facture** à la plateforme agréée **IOPOLE** lorsque vous décidez de l'envoyer.

Vous gardez le contrôle total de vos envois.

Aucune facture n'est transmise automatiquement sans votre validation.



Ce qui change dans ORISIS !

L'application est désormais connectée à l'annuaire officiel.

L'adresse électronique officielle de vos clients est recherchée automatiquement :

- lors de la création ou de la modification d'une fiche tiers
- directement depuis vos devis
- directement depuis vos factures

Vos avantages :

- ✓ Plateforme agréée en émission incluse
- ✓ 0 € de frais de gestion
- ✓ 0 € par facture émise
- ✓ Aucun changement dans vos habitudes de travail

ORISIS



IOPOLE

compatible :



compatible :





RÉCEPTION DES FACTURES

Avec ORISIS, tout est intégré !

Module
Achat

Passez à la dématérialisation complète !

ORISIS est également interconnecté à IOPOLE pour recevoir vos factures et avoirs fournisseurs.

Grâce au module Achats, vous pouvez :

- Recevoir automatiquement les factures électroniques
- Approuver ou Refuser les documents selon les motifs officiels
- Ventiler les dépenses sur vos affaires
- Affecter sur les frais généraux
- Contrôler vos engagements
- Suivre votre rentabilité en temps réel.

En une seule opération, vous traitez votre facture fournisseur et mettez à jour votre suivi de marge.

Comment activer la réception ?

L'inscription est réalisable directement depuis ORISIS ou avec l'accompagnement de votre consultant.

Le processus est simple :

1. Dépôt de votre KBIS
2. Transmission d'une pièce d'identité
3. Renseignement des informations légales
4. Validation du mandat
5. Vérification et activation de votre compte

L'ensemble de la procédure prend seulement quelques minutes.

- Aucun projet informatique.
- Aucun intégrateur externe.
- Aucune modification de votre organisation.

Conditions & Tarifs

1. Disposer du module **Achats** ou le souscrire
2. Effectuer votre inscription à la plateforme agréée **IOPOLE** depuis ORISIS

FRAIS D'INSCRIPTION

300 €HT

+ 40 € HT / société supp.

COÛT À L'UTILISATION

INCLUS 1000 documents
par an
puis 0,05 €HT/doc

Validez l'activation de votre PA de réception directement auprès de votre consultant au 02 35 36 06 80 ou par email sur admin@devinfluence.fr !



Qu'est-ce que la RFE ?

La Réforme de la Facturation Électronique constitue l'une des plus importantes évolutions administratives de ces dernières années. Son objectif est de moderniser les échanges entre entreprises, de simplifier les obligations déclaratives et de renforcer la lutte contre la fraude à la TVA. Concrètement, les factures ne seront plus échangées directement entre fournisseurs et clients. Elles transiteront par des plateformes agréées chargées de contrôler, transmettre et sécuriser les données. Les entreprises devront également être référencées dans un annuaire national afin de pouvoir recevoir leurs factures électroniques.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette réforme représente une opportunité d'améliorer la qualité des données, de réduire les tâches administratives et de fluidifier les processus de gestion. Les entreprises qui anticipent dès aujourd'hui leur mise en conformité bénéficieront d'une transition plus sereine et pourront tirer pleinement parti des gains de productivité offerts par la dématérialisation.

Avec ORISIS et son interconnexion native avec la plateforme agréée IOPOLE, vous disposez dès maintenant d'une solution simple, conforme et évolutive pour répondre à ces nouvelles exigences réglementaires.

1^{er} septembre 2026

obligation de réception pour toutes les entreprises et obligation d'émission pour les grandes entreprises et ETI.

1^{er} septembre 2027

obligation d'émission pour les PME et microentreprises.

Avec ORISIS, la facturation électronique devient une simple formalité !

Conservez vos habitudes, gardez le contrôle de vos factures et laissez ORISIS gérer la conformité réglementaire.



Demandez votre inscription sur la plateforme agréée IOPOLE partenaire ORISIS dès maintenant !



ORISIS

• **ERP & CRM
nouvelle génération**

12 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 36 06 80

getorisis.fr